



USAGE DE L'EAU

SECTEUR DE CHAMPANASTAIS

Nous sommes à ce jour en situation de vigilance, afin d'anticiper une pénurie il est nécessaire de maîtriser nos consommations en eau.

Chaque usager doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation

Il est notamment recommandé de:

De restreindre les usages secondaires (arrosage jardin, nettoyage des voitures, remplissage des piscines....).

De réduire la consommation d'eau domestique (privilégier les douches au bains....)

De procéder à des arrosages modérés des pelouses et espaces verts et privilégier les techniques d'arrosage au goutte à goutte.

Différer le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-172-012 fixant, en période de sécheresse, le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau dans le département Département des Alpes de Haute-Provence

